

Séance du Conseil communal du 25 mars 2019

N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019.

Mme TARGNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSÉN, ISTASSE, NYSSÉN, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, Conseiller(ère)s;
M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 30.

LE CONSEIL,

Mme TARGNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSÉN, ISTASSE, NYSSÉN, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, Conseiller(ère)s;
M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

INTERPELLATION CITOYENNE - Verviers, Ville hospitalière - Mme BOUNIR Yamina.

La Présidente informe l'Assemblée que Mme BOUNIR a prévenu ce jour de son absence et que, dès lors, l'interpellation n'aura pas lieu à ce Conseil Communal.

A l'unanimité,

La Présidente propose de retirer les points n° 66, 69 et 72 de l'ordre du jour, le premier à la suite de l'annulation de la conférence, le second en raison de la non finalisation de la convention, le troisième parce que l'opérateur "Les Galapiats" n'est plus agréé.

A l'unanimité,

La Présidente propose également d'examiner le point 41 en huis clos puisque le délégué à l'A.G./ observateur proposé par le Groupe ECOLO n'est pas mandataire public.

0001 N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2018.

APPROUVE
ledit P.V.

0002 N° 02.- COLLEGE COMMUNAL - Prestation de serment du Président du C.P.A.S. en qualité de membre - Mise à jour du tableau de préséance.

DECIDE :

Art. 1.- D'entendre :

- Mme la Présidente inviter M. AYDIN, Conseiller communal-Président du C.P.A.S., à prêter le serment suivant, conformément au prescrit de l'article L1126-1 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge";

- M. AYDIN prêter le serment prescrit;
- Mme la Présidente inviter M. AYDIN à signer la prestation de;
- Mme la Présidente prononcer la validité des pouvoirs de M. AYDIN en qualité de membre du Collège communal et le déclarer installé dans ses fonctions.

Art. 2.- De modifier en conséquence le tableau de préséance de ses membres, conformément à l'article 1 de son règlement d'ordre intérieur.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération au S.P.W.-D.G.O.5 et à M. AYDIN, Président du C.P.A.S. et membre du Collège communal.

0003

N° 03.- MANDATURE COMMUNALE 2019-2024 - Déclaration de politique communale - Présentation de Mme la Bourgmestre - Approbation.

Entendu la présentation par Mme la Bourgmestre :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Mme la Bourgmestre précise que tous les éléments repris ne pourront convenir à tout le monde. Toutes les formations politiques de la Majorité ont travaillé à la rédaction du document, lequel représente un compromis au sein de la Majorité.

La D.P.C. n'a pas un caractère exhaustif, de nouvelles idées pourront toujours être intégrées.

Il s'agit d'un document prévisionnel pour les 6 prochaines années voire sur un terme plus long.

La D.P.C. sera traduite dans le P.S.T. (programme stratégique transversal) qui est un tableau de bord pour voir l'état d'avancement des mesures.

Elle reprend des éléments qui sont dans la continuité des politiques décidées sous la précédente mandature; d'autres sont des nouveautés.

Mme la Bourgmestre détaille à présent le fond de la D.P.C. (voir annexe pages 28 à 45).

Elle explique la méthode de travail, prévu par sous territoire (centre-ville, nouveaux quartiers, ...).

La méthode de travail sera collégiale, transversale. Il s'agira aussi de travailler avec le citoyen.

Le souhait de travailler en synergie, tant avec le C.P.A.S., la Police, la Zone de Secours et aussi les autres communes de l'Arrondissement.

L'innovation, notamment via les projets smartcities, fera aussi partie de la méthode de travail.

La D.P.C. reprend cinq valeurs fortes, cinq enjeux d'importance cruciale qui sont transversaux dans l'ensemble des compétences. Ex.: tenir compte de l'environnement dans toutes les décisions prises. Il en va de même pour la transition démocratique, la lutte contre la précarité, ...

La D.P.C. reprend neuf axes pour améliorer le quotidien des Verviétois, notamment via des études à réaliser pour réfléchir l'organisation de la Ville (développement de nouveaux quartiers, poursuite l'effort de l'assainissement des friches industrielles, amélioration de la mobilité, nouvelle gestion publique du stationnement à partir de 2023, ...), via la valorisation du patrimoine, le développement de logements décents, via l'amélioration de la sécurité (sécurité routière, lutte contre le cambriolages, contre la drogue, contre le radicalisme, ...), via l'organisation d'événements, via le développement de la culture et du patrimoine, via l'investissement dans les infrastructures communales, via le développement de la charte "Verviers, Ville hospitalière", via l'enseignement de qualité, le sport et une attention particulière à la jeunesse, via le développement économique et plus particulièrement du commerce de qualité notamment en soutenant les commerçants, du marché et des P.M.E. et l'emploi, via une attention au bien-être des animaux.

Mme la Bourgmestre conclu en précisant que Verviers est à un tournant avec l'ensemble des travaux à venir et il est important de travailler dans l'unité tant dans la Majorité qu'avec l'Opposition;

Entendu l'intervention de M. DENIS, Conseiller communal (voir annexe pages 46 à 50) :

Il remarque que de nombreux points sont dans la continuité.

D'emblée, il est dubitatif quant à la collégialité du Collège communal.

Il souligne que beaucoup de Verviétois ont l'impression que l'on fait trop pour le centre-ville et pas assez pour les villages.

Il souligne que le C.D.H. sera attentif au suivi notamment des propositions relatives à la concertation avec les citoyens et l'opposition, relatives à la transition énergétique, à la propreté, ...

Il regrette que la maison des associations n'est pas assez mise en évidence.

Concernant le personnel, il s'interroge sur la proportion de statutarisation, sur les moyens financiers à dégager pour le deuxième pilier de pension.

Il s'interroge sur le développement de l'Est de la Ville qui n'est pas très fouillé dans la D.P.C. et propose donc l'adoption d'un amendement à ce sujet, qu'il dépose par écrit en séance (voir annexe page 51);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe pages 52 à 73) :

Quel est le slogan de la Majorité ? ECOLO en propose quelques-uns.

La Majorité reprend de nombreuses mesures du programme d'ECOLO.

ECOLO est dubitatif concernant notamment l'entretien des espaces verts, la mise en place de la bonne gouvernance, de la concertation citoyenne.

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui s'interroge sur les objectifs de la Maison de la Citoyenneté ? S'agit-il de récupération politique ? Il attire également l'attention sur la thématique des écoles et l'importance d'assurer de bons repas dans les écoles.

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui souhaite travailler pour Verviers et si possible avec la Majorité, mais il émet des doutes sur la crédibilité de la proposition de la Majorité de travailler avec l'Opposition, notamment au vu de l'après élection (tout a été très vite sans beaucoup de concertation). ECOLO sera constructif. Concernant les défis environnementaux, la D.P.C. n'est pas à la hauteur.

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui s'interroge sur la disparition de la proposition de création d'une auberge de jeunesse. Elle met aussi en doute sur la protection du patrimoine en prenant en exemple notamment un dossier récemment présenté à la C.C.C.A.T.M. ECOLO souhaite que le principe de "pas de démolition sans reconstruction au Centre-Ville" soit appliqué, ce qui n'est pas le cas notamment du dossier du Phoenix.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui s'interroge encore sur deux problématiques: la mort des poissons dans la Vesdre et l'absence de solution apportée par la Majorité et l'évolution du dossier du parking payant (BESIX).

Il attire enfin l'attention sur le fait qu'ECOLO ne souhaite pas la diminution du jeton de présence au Conseil de Police. ECOLO souhaite que le jeton soit maintenu afin de respecter le travail accompli par les Conseillers.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B. :

Il regrette le fait d'avoir reçu la D.P.C. tardivement et le fait qu'elle n'est pas chiffrée.

Il souligne que la lutte contre la pauvreté n'est pas assez développée, tout comme l'accès à un logement, le contrôle des loyers n'étant pas abordé.

Il regrette que la D.P.C. n'aborde pas l'augmentation du logement public à Verviers, ni la réquisition douce des logements vides.

Au niveau environnemental, il manque un volet sur la production publique d'énergie verte, tout comme sur le développement transport en commun (alternative pour réduire l'impact environnemental)

Au niveau de la lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre des conteneurs à puce ne va pas dans le bon sens. Cela fait notamment porter les choix des industriels sur les consommateurs. Ces conteneurs sont une mesure anti sociale car cela engendre une augmentation des dépenses des plus précarisés, notamment via les levées plus nombreuses de conteneurs.

Il s'interroge sur l'impact du coût de la résiliation du contrat BESIX ?

Enfin, il questionne sur les aides aux commerces verviétois pendant les travaux, notamment du centre commercial (les 1.500,00 € ne sont pas suffisants). Les mesures de la D.P.C. ne sont pas suffisantes.

Concernant la participation citoyenne, le P.T.B. souhaite la mise en place de processus décisionnels pour les citoyens, pas uniquement de la participation.

Il souhaite de la transparence sur les mandats mais aussi sur les revenus des élus.

La D.P.C. manque d'ambition au niveau social. L'urgence sociale n'est pas au centre de la D.P.C.

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF qui précise qu'il s'agit du programme de la Majorité.

Il regrette d'avoir reçu le document tardivement et le deuxième reçu ce jour modifié.

Concernant BESIX, il regrette qu'il faille attendre l'issue pour revenir à une gestion publique.

Le P.P. sera attentif à ce que la Majorité arrivera à réaliser les projets et à les financer.

Entendu l'intervention de M. LUKOKI, Chef de Groupe P.S., qui souligne le travail accompli. Les projets sont ambitieux et s'ils sont réalisés, Verviers se repositionnera sur la carte des villes qui comptent (voir annexe page 74).

Entendu l'intervention de M. THOMAS, Chef de Groupe M.R., qui souligne le réalisme de la Majorité mais aussi la vision audacieuse et optimiste. Il s'agit d'un bon compromis avec des mesures concrètes. Il souligne la volonté de vouloir travailler avec l'Opposition.

Entendu l'intervention de M. VOISIN, Chef de Groupe N.V., qui précise qu'il s'agit d'un engagement d'une Majorité tripartite forte. La D.P.C. résulte d'un bon compromis. Le contenu est réaliste, il va à l'essentiel.

Il souligne le focus mis sur les villages, la transition environnementale, la transparence, la bonne gouvernance.

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui précise que les mesures sont réalistes et réalisables. Elles répondent aux attentes des citoyens en matière de transition énergétiques, numériques et démocratiques. Le Collège communal devra transformer ces mesures en actions. Mais le Conseil communal doit aussi agir.

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui remercie pour les interventions, souvent là où elle les attendait.

Elle précise que les interventions de l'Opposition sur la pauvreté et la transition énergétique la surprennent car ces thèmes sont développés dans la D.P.C. et ce de manière transversale.

Elle précise qu'au niveau social, il y aura une Déclaration de Politique sociale qui sera votée au Conseil de l'Action sociale qui s'intégrera dans la D.P.C.

La Bourgmestre s'étonne de la proposition d'amendement du C.D.H., car l'Est de la Ville constitue justement une grande priorité de la Majorité (Prés-Javais, le Solvent, ...), tout comme la vallée de la Vesdre.

Elle insiste sur la priorité donnée aux villages et aux comités de quartier desdits villages. La D.P.C. n'est pas la liste des travaux, il s'agit des grandes intentions du Collège communal.

Elle ajoute que si ECOLO a beaucoup de slogan, la Majorité n'en a pas mais, elle, elle agit. En outre, certaines des mesures préconisées par ECOLO durant la campagne électorale étaient déjà des mesures existantes ou étaient aussi dans le programme d'autres Partis.

Quant aux remarques du P.T.B. concernant la lutte contre la pauvreté, elle rappelle que la D.P.S. qui va être votée sera intégrée à la D.P.C. Elle ajoute que les allocataires sociaux bénéficient de tarifs réduits. Quant aux conteneurs à puce, il s'agit d'une imposition de la Région Wallonne et, en 2023, il y aura de nouvelles taxes qui s'imposeront aux communes qui ne seront pas passées aux conteneurs et enfin cela diminue le tonnage des déchets. Ce sera effectivement compliqué mais il s'agit de respecter la réglementation.

Concernant les 1.500,00 € pour les commerçants, il y aura un incitant plus fort dans le futur (l'année prochaine certainement);

Attendu que M. DENIS demande le vote par appel nominal;

Par 11 voix contre 24 et 2 abstentions.

REJETTE

la proposition d'amendement du Groupe C.D.H.;

Par 24 voix contre 9 et 4 abstentions.

APPROUVE

la déclaration de politique communale soumise par le Collège communal et présentée par Mme TARGNION Muriel, Bourgmestre.

- 0004 N° 04.- CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.**
Entendu l'explication de Mme la Présidente sur le pourquoi de la modification (rectification du choix de la clé de répartition);
A l'unanimité.
 RETIRE
 ses délibérations des 3 et 17 décembre 2018;
 PREND ACTE
 de la nouvelle composition de ses Sections permanentes.
- 0005 N° 05.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Démission d'une Conseillère de l'Action sociale - Prise d'acte.**
 DECIDE :
Art. 1.- De prendre acte de la démission de Mme BELLEFONTAINE Emma de son mandat de Conseillère de l'Action sociale.
Art. 2.- De transmettre la présente délibération à l'Autorité de Tutelle, au Centre public d'Action sociale et de la notifier à Mme BELLEFONTAINE.
- 0007 N° 06.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Remplacement d'une Conseillère de l'Action sociale démissionnaire.**
 ELIT DE PLEIN DROIT
 Mme KRINGS Marie-Christine en qualité de Conseillère de l'Action sociale, en remplacement de Mme BELLEFONTAINE Emma, démissionnaire.
- 0007 N° 07.- KERMESSES ET FETES FORAINES - Calendrier - Approbation.**
A l'unanimité.
 ARRETE
 le calendrier des foires et kermesses pour l'année 2019.
- 0008 N° 08.- COMMUNICATION - Convention avec l'hebdomadaire "La Quinzaine" - Approbation.**
Par 34 voix et 3 abstentions.
 APPROUVE
 le projet de convention liant la Ville au toutes boites "Vlan/la Quinzaine" pour l'exercice 2019.
- 0009 N° 09.- CONSEILLERS COMMUNAUX - Déclaration d'apparement ou de regroupement - Prise d'acte.**

PREND ACTE

Art. 1.- Des déclarations d'apparement :

Nom du membre du Conseil	élu sur la liste	s'apparente à la liste régionale	se regroupe avec
DEGEY Maxime	M.R.	M.R.	/
BREUWER Freddy	M.R.	M.R.	/
CORTISSE Stéphanie	M.R.	M.R.	/

THOMAS Bertrand	M.R.	M.R.	/
GRIGNARD Michel	M.R.	M.R.	/
SCHROUBEN Julie	M.R.	M.R.	/
EL HAJJAJI Hajib	ECOLO	ECOLO	/
MAHU Jean-Sébastien	ECOLO	ECOLO	/
DARRAJI Nezha	ECOLO	ECOLO	/
SMEETS Daniel	ECOLO	ECOLO	/
TARGNION Muriel	P.S.	P.S.	/
AYDIN Hasan	P.S.	P.S.	/
BEN ACHOUR Malik	P.S.	P.S.	/
LAMBERT Sophie	P.S.	P.S.	/
LUKOKI Konda Antoine	P.S.	P.S.	/
NAJI Saïd	P.S.	P.S.	/
ISTASSE Jean-François	P.S.	P.S.	/
NYSSSEN Didier	P.S.	P.S.	/
LOFFET Alexandre	P.S.	P.S.	/
BASAULA NANGI Chimaine	P.S.	P.S.	/
MARECHAL Laurie	P.S.	P.S.	/
GALLASS Mohamed-Anass	P.S.	P.S.	/
BELLY Sylvia	P.S.	P.S.	/
SCHONBRODT Lászlò	PTB	PTB	/
COTRENA COTRENA Andrea	PTB	PTB	/
JORIS Luc	PTB	PTB	/
ELSEN Marc	C.D.H.	C.D.H.	/
ORBAN Claude	C.D.H.	C.D.H.	/
DENIS Jean-François	C.D.H.	C.D.H.	/
PIRON Bernard	C.D.H.	P.S.	/
OZER Cécile	C.D.H.	C.D.H.	/
BERRENDORF Bruno	P.P.	P.P.	/
ROUDELET Brigitte	P.P.	P.P.	/
CHEFNEUX Jean-François	N.V.	Pas d'appartenance	/
VOISIN Guillaume	N.V.	Pas d'appartenance	/
FALZONE Gaëtan	N.V.	Pas d'appartenance	/
STOFFELS Romain	N.V.	Pas d'appartenance	/

0010 N° 10.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions.

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "A.I.D.E." :

- M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
- Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale;
- M. GALLASS Mohamed-Anass, Conseiller communal;
- Mme CORTISSE Stéphanie, Conseillère communale;
- M. ELSEN Marc, Conseiller communal.

0011 N° 11.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale

Par 33 voix et 4 abstentions.

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Aqualis" :

- Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale;
- M. LUKOKI Konda Antoine, Conseiller communal;
- Mme MARECHAL Laurie, Conseillère communale;
- M. GRIGNARD Michel, Conseiller communal;
- Mme OZER Cécile, Conseillère communale.

0012 N° 12.- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale du C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. :

- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. BEN ACHOUR Malik, Echevin;
- M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S.;
- Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale;
- Mme OZER Cécile, Conseillère communale.

0013 N° 13.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale d'Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. :

- M. LOFFET Alexandre, Echevin-Conseiller communal;
- M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
- Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale;
- M. GRIGNARD Michel, Conseiller communal;
- M. ORBAN Claude, Conseiller communal.

0014 N° 14.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de Finimo, S.C.R.L. :

- M. LUKOKI Konda Antoine, Conseiller communal;
- M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S.;
- M. BEN ACHOUR Malik, Echevin-Conseiller communal;
- M. THOMAS Bertrand, Conseiller communal;
- Mme OZER Cécile, Conseillère communale.

0015 N° 15.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale du Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. :

- M. LOFFET Alexandre, Echevin-Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale;
- Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale;
- M. ORBAN Claude, Conseiller communal.

0016 N° 16.- INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de Imio, S.C.R.L. :

- M. BEN ACHOUR Malik, Echevin-Conseiller communal;
- Mme MARECHAL Laurie, Conseillère communale;
- Mme BELLY Sylvia, Echevine-Conseillère communale;
- M. BREUWER Freddy, Echevin-Conseiller communal;
- M. DENIS Jean-François, Conseiller communal.

0017 N° 17.- INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de Intradel, S.C.R.L. :

- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. ISTASSE Jean-François;
- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
- M. ELSEN Marc, Conseiller communal.

0018 N° 18.- INTERCOMMUNALES - ORES Assets, A.I.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de ORES Assets, A.I.C.R.L.;

- Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. NAJI Said, Conseiller communal;
- Mme CORTISSE Stéphanie, Conseillère communale;
- M. DENIS Jean-François, Conseiller communal.

0019 N° 19.- INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de Enodia, S.C.I.R.L. :

- M. TARGNION Muriel, Bourgmestre;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. GALASS Mohamed-Anass, Conseiller communal;
- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
- Mme OZER Cécile, Conseillère communale.

0020 N° 20.- INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la SPI, S.C.R.L. :

- M. LOFFET Alexandre, Echevin-Conseiller communal;
- M. LUKOKI Konda Antoine, Conseiller communal;
- Mme BELLY Sylvia, Echevine-Conseillère communale;
- M. GRIGNARD Jean-Michel, Conseiller communal;
- M. ELSEN Marc, Conseiller communal.

- 0021 N° 21.- **INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
Par 33 voix et 4 abstentions.
 DESIGNE :
 Art. 1.- En qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Neomansio" :
 - M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
 - M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
 - Mme BELLY Sylvia, Echevine-Conseillère communale;
 - M. THOMAS Bertrand, Conseiller communal;
 - M. DENIS Jean-François, Conseiller communal.
- 0022 N° 22.- **CONTRAT DE RIVIERE DU SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE, A.S.B.L. - Comité de Rivière - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant à l'Assemblée générale.**
Par 33 voix et 4 abstentions.
 DESIGNE :
 - M. STOFFELS Romain, Conseiller communal, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre";
 - M. PIRON Bernard, Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre".
- 0023 N° 23.- **CREDIT SOCIAL LOGEMENT, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**
Par 33 voix et 4 abstentions.
 DESIGNE :
 - Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Crédit social Logement";
 - M. BREUWER Freddy, Echevin-Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Crédit social Logement".
- 0024 N° 24.- **ETHIAS Co - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués effectif et suppléant à l'Assemblée générale.**
Par 33 voix et 4 abstentions.
 DESIGNE :
 - M. GRIGNARD Michel, Conseiller communal, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Ethias Co";
 - M. FALZONE Gaëtan, Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Ethias Co".
- 0025 N° 25.- **LIEGE EXPO, S.C. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués effectif et suppléant à l'Assemblée générale.**
Par 33 voix et 4 abstentions.
 DESIGNE :
 - Mme CORTISSE Stéphanie, Conseillère communale, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C. "LIEGE EXPO";
 - M. STOFFELS Romain, Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C. "LIEGE EXPO".

0026 N° 26.- **LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

- Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale;
- M. NAJI Said, Conseiller communal;
- M. BREUWER Freddy, Echevin-Conseiller communal;

en qualité de délégués de la Ville à l'Assemblée générale de Logivesdre, S.L.S.P.

0027 N° 27.- **CIRCUIT de SPA-FRANCORCHAMPS, S.A. de droit public - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

- M. THOMAS Bertrand, Conseiller communal, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale du Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale du Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public.

0028 N° 28.- **SOCIETE WALLONNE DES EAUX (S.W.D.E.), S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

- M. FALZONE Gaëtan, Conseiller communal, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)";
- M. BREUWER Freddy, Echevin-Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)".

0029 N° 29.- **OPERATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**

Par 33 voix et 4 abstentions,

DESIGNE :

- M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal, en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de l'Opérateur de Transport de Wallonie;
- M. THOMAS Bertrand, Conseiller communal, en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de l'Opérateur de Transport de Wallonie.

0030 N° 30.- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Arrêté du Gouvernement Wallon adoptant le projet de Schéma de Développement du Territoire révisant le Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement Wallon le 27 mai 1999 - Avis.**

A l'unanimité,

EMET L'AVIS ET LES OBSERVATIONS

sur l'arrêté du Gouvernement Wallon adoptant le projet de Schéma de Développement du Territoire révisant le Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement Wallon le 27 mai 1999.

0031 N° 31.- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement Wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 § 2, alinéa 4 du Code du Développement territorial - Avis.**

A l'unanimité.

EMET L'AVIS SUIVANT :

suggère de déplacer la liaison écologique "massifs forestiers feuillus" au Sud de la Ville en vue de relier la forêt d'Oneux au bois de Jalhay.

0032 N° 32.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside en nature - La Belle Diversité, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de mise à disposition de la conciergerie de l'immeuble sis rue Spintay n° 130A et estimée à 641,00 € pour la période du 21 décembre 2018 au 21 janvier 2019;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0033 N° 33.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside "Créashop Wallonie" - L'Orchestre à Pots - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- Il est octroyé, dans le cadre de l'appel à projets "Créashop Wallonie", à la S.P.R.L. "L'Orchestre à Pots" représentée par M. MAHIAT Vincent (ci-après dénommé "Le bénéficiaire") - domicilié avenue Reine Astrid n° 211 à 4800 Verviers - une prime d'un montant de 6.000,00 €

Art. 2.- La subvention est destinée à soutenir le bénéficiaire dans l'installation de son épicerie en vrac sise rue de l'Harmonie n° 48 à 4800 Verviers, par le financement de 60 % du montant des investissements (avec un plafond de 6.000,00 €).

Art. 3.- Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire a produit les documents suivants, conformément à l'article L3331-3, § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation :

- Facture de chez Trade Fixtures du 5 novembre 2018 d'un montant éligible de 14.490,33 €
- Facture de chez Bulk & Co du 30 octobre 2018 d'un montant éligible de 2.796,38 €
- Facture de chez Michel Boudart Distribution du 7 octobre 2018 d'un montant éligible de 532,23 €
- Facture de chez Micro Concept du 09 octobre 2018 d'un montant éligible de 5.735,00 €

La subvention octroyée correspond à 60 % du montant total de ces factures (10.431,73 €) avec un maximum de 6.000,00 €

Art. 4.- La subvention est engagée sur l'allocation 520/321-01 ("Subsides et primes directs accordés aux entreprises (nouveaux commerces)") du service ordinaire du budget de l'exercice 2018.

Art. 5.- La subvention sera liquidée en une fois, sur base des justificatifs décrits ci-avant.

Art. 6.- Le bénéficiaire est dispensé des obligations prévues par le Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, à l'exception des obligations résultant des articles L3331-6 et L3331-8, § 1er, 1°.

0034 N° 34.- CULTURE - Demande d'aide pour transport des gradins du Centre culturel de Verviers - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de ratifier l'aide accordée au Centre culturel de Verviers sous la forme d'une mise à disposition d'une équipe (subside indirect estimé à 252,00 €) en vue de transporter du matériel entre Verviers et Dolhain pour l'organisation d'un spectacle;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €;
- de transmettre la présente délibération pour information au Centre culturel de Verviers.

0035 N° 35.- CENTRE CULTUREL DE VERVIERS, A.S.B.L. - Mise à disposition à prix coûtant de l'Espace Duesberg géré par le Centre Culturel - Soirée culturelle CIE AH MON AMOUR (23 février 2019) - Semaine universelle de l'Eau (30 avril 2019) - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'accorder son aide l'A.S.B.L. "Cie Ah mon Amour", sous la forme d'une mise à disposition à prix coûtant de l'Espace Duesberg (subside indirect de 700,00 €) géré par le Centre culturel de Verviers, en vue d'y organiser une soirée culturelle à but caritatif le 23 février 2019;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €;
- de transmettre la présente délibération pour information à l'A.S.B.L. "Cie Ah mon Amour" et au Centre culturel de Verviers.

0036 N° 36.- MUSEE - Restauration d'un plat à condiments de Meissen par une étudiante de Saint-Luc - Convention - Ratification.

A l'unanimité.

RATIFIE

la convention de partenariat liant la Ville l'Institut Saint-Luc.

0037 N° 37.- PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE (P.A.S.H.) - Modification - Approbation.

A l'unanimité.

MARQUE SON ACCORD

sur le projet de modification du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (P.A.S.H.) de la Vesdre, à savoir le passage du régime d'assainissement autonome vers le régime d'assainissement collectif pour les zones et terrains concernés par la pose d'un égout dans les rues créées et dans les rues existantes, chemins du Trou Brasy et du Haras afin de se raccorder à l'égout de la rue Broucsou.

0038 N° 38.- **GESTION IMMOBILIERE - Vente d'une partie de la parcelle sise place du Marché/Impasse Gouvy pour la construction d'une nouvelle cabine ORES - Décision de principe - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- du principe d'aliéner, de gré à gré, au profit d'ORES, une partie du terrain (13 m²), actuellement cadastré 1ère division, section A, n° 417 B situé place du marché/Impasse Gouvy à Verviers, au prix de 2.000,00 € (deux mille euros) sur base du plan établi par la Bureau de géomètres "Globe Zenit" en date du 27 novembre 2018;
- d'autoriser ORES à construire la nouvelle cabine avant finalisation de l'acte authentique suivant les impositions transmises à Ores en date du 6 novembre 2018;
- d'autoriser ORES à désigner Me LILIEN pour la rédaction de l'acte.

0039 N° 39.- **GESTION IMMOBILIERE - Terrains sis rues des Carmes et du Collège - Echange avec Logivesdre - Décision de principe - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de procéder à l'échange des terrains sis rue des Carmes et du Collège, de gré à gré, sans publicité, entre la Ville et Logivesdre respectivement, cadastré 1ère division, d'une part section D, n° 219B2 et 219F2 et précadastré n° 219 S2 P0000 d'une superficie totale de 76 m² et d'autre part section A, n° 159 C d'une superficie de 388 m²;
- de fixer le prix du terrain de la Ville à 22.800,00 € (vingt-deux mille huit cents euros) et celui de Logivesdre à 134.201,23 € (cent trente-quatre mille deux cent et un euros vingt-trois cents);
- de déclarer l'utilité publique de cet échange;
- de confier la rédaction de cet acte d'échange au S.P.W. - Comité des départements d'acquisition.

0040 N° 40.- **RENOVATION URBAINE - Quartier de Mangombroux-Abattoir - Démolition d'un ensemble d'immeubles (Phoenix) - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui justifie le vote contre de son Groupe;

Par 30 voix contre 7,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-069/01 et le montant estimé du marché "VOIRIE : démolition d'un ensemble d'immeubles (Phoenix)", établis par l'auteur de projet "&SENS ARCHITECTE", S.C.P.R.L., place Sommeleville n° 59b à 4800 Verviers. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 190.859,79 € hors T.V.A., ou 230.940,35 € T.V.A. 21 % comprise (40.080,56 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De transmettre le projet au Service public de Wallonie - DG04 - Direction de l'Aménagement opérationnel de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Namur.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

0041 N° 41.- **LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville.**

A l'unanimité,

DECIDE

de renvoyer l'examen du présent au huis clos de la séance de ce jour, sous le n° 73bis.

- 0042 N° 42.- RENOVATION URBAINE - Quartier "Prés-Javais" - Commission communale de Rénovation Urbaine (C.C.R.U.) - Composition - Modification des représentants de la Ville suite à la nouvelle composition du Conseil communal suite aux élections du 14 octobre 2018 - Adoption.**

A l'unanimité,

DESIGNE :

- M. BEN ACHOUR Malik, Echevin-Conseiller communal, en tant que Président de la C.C.R.U. car ayant la rénovation urbaine dans ses attributions;
- M. LUKOKI Konda Antoine, Conseiller communal;
- Mme BASAULA NANGUI Chimaine, Conseillère communale;
- Mme MARECHAL Laurie, Conseillère communale;
- M. BREUWER Freddy, Echevin-Conseiller communal;
- M. VOISIN Guillaume, Conseiller communal;
- M. ORBAN Claude, Conseiller communal;
- Mme DARRAJI Nezha, Conseillère communale, en tant que représentant de la Ville à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (C.C.R.U.) du quartier de Prés-Javais.

- 0043 N° 43.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Amonsoli, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 1.800,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Amonsoli", rue aux Laines n° 22 à 4800 Verviers;
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

- 0044 N° 44.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Solidarité somalienne de Verviers, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 700,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Solidarité somalienne de Verviers";
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

- 0045 N° 45.- RELATIONS INTERCULTURELLES - Occupation de bâtiments des Mutualités Chrétiennes par le collectif "Voix des Sans Papiers de Verviers" - Accord de collaboration.**

A l'unanimité,

RATIFIE

la convention d'occupation de bâtiments des mutualités chrétiennes par le collectif "Voix des Sans Papiers de Verviers".

0046 N° 46.- CULTES - Eglise Saint-Roch - Budget 2018 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation.

Par 30 voix et 7 abstentions,

APPROUVE

Art. 1.- Les modifications budgétaires reprises ci-dessous relatives à l'exercice 2018 de la Fabrique d'église Saint-Roch telles qu'établies par le Conseil de Fabrique en date du 17 octobre 2018 :

DEPENSES	Budget initial	M.B. en plus	M.B. en moins	Nouveaux montants
D.2-Vin	30,00		30,00	0,00
D.3-Cire, encens, chandelles	200,00		120,00	80,00
D.5-Eclairage, électricité	550,00		80,00	470,00
D.6a-Autres: chauffage	3.500,00		1.400,00	2.100,00
D.6c-Abonnement église Lg	80,00	5,00		85,00
D.10-Matériel nettoyage	250,00		235,00	15,00
D.15-Livres liturgiques	200,00		125,00	75,00
D.27-Entretien, église	2.688,14	2.485,00		5.173,14
D.30-Entretien presbytère	500,00		500,00	0,00
D.35a-Autre: Chauffage	650,00	1.200,00		1.850,00
D.48-Assurance incendie	2.055,00		1.300,00	755,00
D.50f-frais de représentation	0,00	100,00		100,00
Totaux	10.703,14	3.790,00	3.790,00	10.703,14

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune modification de l'intervention communale.

0047 N° 47.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "S.A.F.P.A." - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

l'adhésion de l'A.S.B.L. "S.A.F.P.A." à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations de la Ville.

0048 N° 48.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "IBN Salman" - Approbation.

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Conseiller communal, qui s'interroge notamment sur les objectifs de cette A.S.B.L. Il demande le report du point dans l'attente de vérification;

Entendu la réponse de Mme LAMBERT, Echevine, qui précise que l'A.S.B.L. signera le R.O.I. de la M.E.C.A. Elle s'est assurée que l'A.S.B.L. remplira ses missions correctement. Enfin, elle s'assurera qu'elle respectera les règles de la M.E.C.A.;

Par 31 voix et 6 abstentions,

APPROUVE

l'adhésion de l'A.S.B.L. "IBN Salman" à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations de la Ville.

0049 N° 49.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Subside jubilaire - Kiwanis club de Verviers - 50ème anniversaire - Approbation.

Par 34 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Kiwanis club", route d'Oneux n° 77 à 4800 Verviers;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0050 N° 50.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Ensemble Autrement, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer la subvention d'un montant de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Ensemble Autrement", rue Xhavée n° 21 à 4800 Verviers;
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0051 N° 51.- **LES ENFANTS DE LA TOURELLE, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité.

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Les Enfants de la Tourelle".

0052 N° 52.- **CRECHE & CO" "Crèche Les Tchafêtes", A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité.

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Crèche & Co".

0053 N° 53.- **ACCUEIL DES ENFANTS BABY CLUB, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité.

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Accueil des Enfants Baby Club".

0054 N° 54.- **LES AMIS DE LA CRECHE-GARDERIE "Crèche Kangourou", A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité.

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Les Amis de la Crèche-Garderie - Crèche Kangourou".

0055 N° 55.- **ISOCELE, A.S.B.L. - Crèche Baby Stop - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité,

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "ISOCELE".

0056 N° 56.- R.A.I.D.S., A.S.B.L. - Maison d'enfant Bout'Chiques - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité,

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateur au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "R.A.I.D.S.".

0057 N° 57.- PLAN DE COHESION SOCIALE 2019 (P.C.S.) - Désignation de la Présidence à la Commission d'accompagnement.

A l'unanimité,

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que présidente de la commission d'accompagnement.

0058 N° 58.- PREVENTION ET AIDE A LA JEUNESSE (P.A.J.), A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

A l'unanimité,

DESIGNE :

- Mme BASAULA NANGUI Chimaine, Conseillère communale, en tant que membre effectif à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "La P.A.J.";
- M. STOFFELS Romain, Conseiller communal, en tant que membre suppléant à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "La P.A.J.";

PRESENTE

les précités en qualité d'administrateur en vue de siéger au Conseil d'administration de l'A.S.B.L.

0059 N° 59.- LIRE ET ECRIRE, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

A l'unanimité,

DESIGNE :

- Mme BELLY Sylvia, Echevine-Conseillère communale, en tant que membre effectif à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Lire et Ecrire";
- Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale, en tant que membre suppléant à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Lire et Ecrire";

PRESENTE

les précités en qualité d'administrateur en vue de siéger au Conseil d'administration de l'A.S.B.L.

0060 N° 60.- SIMA, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

A l'unanimité,

DESIGNE :

- M. NAJI Said, Conseiller communal, en tant que membre effectif à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Sima";
- M. VOISIN Guillaume, Conseiller communal, en tant que membre suppléant à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Sima";

PRESENTE

les précités en qualité d'administrateur en vue de siéger au Conseil d'administration de l'A.S.B.L.

0061 N° 61.- TERRAIN D'AVENTURES DE HODIMONT, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

A l'unanimité.

DESIGNE :

- M. GALLASS Mohamed-Anass, Conseiller communal, en tant que membre effectif à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Terrain d'aventures de Hodimont";
- Mme CORTISSE Stéphanie, Conseillère communale, en tant que membre suppléant à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Terrain d'aventures de Hodimont";

PRESENTE

les précités en qualité d'administrateur en vue de siéger au Conseil d'administration de l'A.S.B.L.

0062 N° 62.- RASSAEF, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale.

A l'unanimité.

DESIGNE :

- Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale, en tant que membre effectif de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. et de la proposer à la nomination en tant que membre administrateur au Conseil d'administration;
- M. ORBAN Claude, Conseiller communal, en tant que membre suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. et de le proposer à la nomination en tant que membre administrateur au Conseil d'administration.

0063 N° 63.- SERVICE DE SANTE MENTALE (S.S.M.), A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Conseiller communal, qui précise que les statuts de l'A.S.B.L. seront modifiés incessamment.

A l'unanimité.

DESIGNE :

- de proposer à la nomination par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. en tant que membre administrateur, Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseillère communale;
- de proposer à la nomination par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. en tant que membre suppléant, M. ORBAN Claude, Conseiller communal;

pour autant que les statuts le permettent. Dans le cas contraire, l'A.S.B.L. sera invitée à modifier ses statuts aux fins de pouvoir répondre à l'exigence légale quant aux mises à disposition.

0064 N° 64.- CONTRAT DE SECURITE ET DE SOCIETE 2018-2019 - Convention avec la Zone de Police "Vesdre" - Adoption.

Par 34 voix et 3 abstentions.

APPROUVE

la convention "Contrat de Sécurité et de Société" 2018-2019 avec la Zone de Police "Vesdre";

DECIDE

que la totalité des subsides "Contrat de Sécurité et de Société" 2018 et 2019 sera versée à la Zone de Police "Vesdre" en déduction du montant dû par la Ville pour le fonctionnement de ladite Zone.

0065 N° 65.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Budget 2019 et actualisation du plan quinquennal de gestion (plan d'entreprise) - Approbation.

Par 34 voix et 3 abstentions,

APPROUVE :

- le plan quinquennal de gestion actualisé 2019/2024 de la Régie communale autonome "Synergis";
- le budget 2019 de la Régie communale autonome "Synergis" partie intégrante du plan de gestion 2019/2024 (résultat 2019 : boni de 2.723,00 €).

0066 N° 66.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Conférence de la Jeune Chambre Internationale - Gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 31 janvier 2019 - Approbation.

A l'unanimité,

RETIRE

le point de l'ordre du jour de la présente séance.

0067 N° 67.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Formation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie - Gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 5 février 2019 - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie" (BE 451.461.655) sous la forme d'une mise à disposition gratuite (subvention en nature estimée à 425,00 €) de la salle de l'Harmonie, le 5 février 2019, en vue d'y organiser une formation;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle et de l'emploi de certaines subventions vu le montant de la subvention inférieur à 2.500,00 €

0068 N° 68.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Remise de prix de l'Union de la Résistance - Gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 27 avril 2019 - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Union de la Résistance Verviers" (BE 0410.901.502) sous la forme d'une mise à disposition gratuite (subvention en nature estimée à 425,00 €) de la salle de l'Harmonie, le 27 avril 2019, en vue d'y organiser remise de prix;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatif au contrôle et de l'emploi de certaines subventions vu le montant de la subvention inférieur à 2.500,00 €

0069 N° 69.- INTERREG - NOE/NOAH - Contrat de partenariat - Adoption.

A l'unanimité,

RETIRE

le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

0070 N° 70.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - C.P.A.S. - Approbation.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre public d'Action sociale (C.P.A.S), avec effet au 7 janvier 2019, convention prenant fin à la date d'installation du Conseil de l'Action sociale renouvelé après les élections communales de 2024, et au plus tard le 15 janvier 2025.

0071 N° 71.- PLAINES DE VACANCES - Règlement relatif aux plaines de vacances - Modifications.

A l'unanimité.

ARRETE :

Art. 1.- Le texte annexé remplace et abroge le Règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement des plaines de vacances adopté en sa séance du 29 janvier 2018.

0072 N° 72.- PROGRAMME CLE - Ajout d'un opérateur.

A l'unanimité.

RETIRE

le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

N° 73.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- *B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Interruption complète de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental d'une employée d'administration;*
- *B. INTERCOMMUNALES - ORES, A.I.C.R.L. - Assemblée générale du 22 novembre 2018 - Procès-verbal - Notification;*
- *B. INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Décret gouvernance - Délégation de pouvoir - Notification;*
- *A. MOBILITE - Plan Communal de Mobilité (P.C.M.) - Actualisation partielle - Modifications - Adoption;*
- *A. FUTUROFOOT, A.S.B.L. - Comptes de la saison 2017-2018.*

Question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, sur une création d'un comité interpartis "Bonne gouvernance, éthique, transparence et démocratie participative".

Entendu la question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 75);
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui souligne que la commission a été mise en place il y a un an et demi. Elle souhaite que cette commission continue à exister. Toutefois, elle ajoute que le Collège communal se réserve le droit d'y mettre les points à l'ordre du jour;
Entendu la réponse de M. EL HAJJAJI qui se demande quand elle sera réactivée;
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise qu'elle fera une proposition.

Question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, concernant les informations aux citoyens sur les grands projets verviétois (portés par la Ville de Verviers) : publication de l'état d'avancement et du mode de financement sur le site Internet de la Ville de Verviers.

Entendu la question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 76);
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise que le programme stratégique transversal déclinera la D.P.C. en objectifs et actions plus précis. Les timings des chantiers dépendent de beaucoup de facteurs extérieurs, ils se précisent au fur et à mesure de l'évolution du dossier.
Entendu la réponse de M. EL HAJJAJI lequel sollicite que les informations sur les grands projets soient disponibles sur le site internet.
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise qu'elle va envisager cette possibilité.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 45.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

(...)